

<https://47.snuipp.fr/Direction-d-ecole-un-nouveau-plan-de-raccroc-pour-l-aide-administrative>



Direction d'école : un nouveau plan de raccroc pour l'aide administrative.

- Métier - Direction et fonctionnement de l'école -

Date de mise en ligne : jeudi 10 novembre 2011

Dernière mise à jour : 0000

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

L'inspection académique vient de communiquer un nouveau redéploiement des EVS suite à la création de 57 contrats pour notre département (4000 nationaux). Les recrutements ont eu lieu et les prises de postes devraient se faire pour le 1er décembre.

L'action menée ces derniers mois a contraint le ministère à prendre en compte les revendications des personnels.

Après avoir licencié des dizaines de personnes qui pouvaient prétendre à poursuivre leur contrat, l'administration s'apprête donc à recruter de nouveaux personnels.

On pourrait rire d'une situation ubuesque, mais ces inconséquences et cette gestion calamiteuse du ministère entraînent des drames humains, désorganisent les écoles, les équipes et le travail.

La FSU et le Snuipp réaffirment l'exigence de contrats de droit public à statuts pérennes dans toutes les écoles. Ces 57 « nouveaux » contrats, encore une fois précaires, constituent une réponse inadaptée aux problèmes que nous rencontrons quotidiennement.

Le dispositif est loin de couvrir l'ensemble des écoles du département (aucune aide envisagée pour 150 écoles) et le nouveau redéploiement des EVS que l'IA vient donc de mettre en place est très insatisfaisant :

- Pour les écoles (sur le volume, la durée et la nature de l'aide)
- Pour les EVS (contrat précaire de 20 heures, parfois 4 écoles dans la semaine, sans frais de déplacement avec un salaire insuffisant) : inacceptable !!

Enfin le Snuipp et la FSU agiront pour que tous les personnels licenciés et ayant encore à faire valoir des droits à être recrutés. Un rendez-vous est pris avec la direction départementale de Pôle emploi mardi 15 novembre.

Jean Paul Cazeneuve

Action des EVS aux prud'hommes.

8 dossiers de recours ont été déposés par des EVS du département. Le Tribunal d'Agen doit les examiner mardi 15 novembre.

Nous savons par notre avocat, que le collège Dangla, au titre d'employeur, compte demander un renvoi de la procédure, arguant du fait qu'il n'est pas en mesure de plaider.

Le tribunal décidera Mardi, d'une nouvelle date. Ces délais permettent de constituer de nouveaux dossiers qui pourront rejoindre les 8 premiers.